



CLUB D'EDUCATION CANINE DE VILLEDIEU-SUR-INDRE

N° SCC 3323

Présidente : Madame Anne TESSONNEAU
38, rue Jean Nicot 36000 CHATEAUROUX

☎ : 06 33 66 02 58

cecvi36@gmail.com

http://cecvi.fr/

Feuille d'engagement

Concours d'OBEISSANCE des 1^{er} et 2 Octobre 2022

Juge : Hervé FRANCOIS (69)

Coller ici 1 étiquette

LICENCE 2022

+ Cochez l'(les) épreuves(s) choisie(s)

+ **Notez le numéro du carnet de travail**
si pas écrit sur l'étiquette

Brevet

LOF

Classe 1

Non LOF

Classe 2

Classe 3

N° de licence conducteur :

Mail (en majuscules) :



Déjeuner (crudités - blanquette de veau - riz - fromage - tarte aux fruits - vin - café)

..... x 15 € = € (chèque à l'ordre du CECVI)

Pour l'inscription :

- Remplir une feuille d'engagement par chien
- 2 étiquettes supplémentaires de licence 2022 par épreuve
- 1 chèque de 16 € pour chaque épreuve à l'ordre du C.E.C.V.I.
ou 1 chèque de 26 € pour le CSAU + BREVET (pour le même chien) à l'ordre du C.E.C.V.I.



Se munir des originaux lors du concours (carte de tatouage ou d'identification + pédigrée ou certificat de naissance) + carnet de santé du chien ou passeport + licence + carnet de travail.

A envoyer au : CECVI

Mr Vincent PLANTUREUX

15 ter, Place de l'Europe

36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE

☎ 06.66.98.44.19

Clôture des engagements le 25 Septembre 2022

En participant au concours d'obéissance, le concurrent autorise le CECVI à le photographier et à le filmer. Cette autorisation inclut ses chiens à condition que ces images soient directement en rapport avec le concours et qu'elles ne portent pas atteinte à sa vie privée ou à sa réputation. Ces images pourront être exploitées par le CECVI à ses propres fins sans aucune limitation, ni de date, ni de territoire, ni de support à titre non commerciale.

Les concurrents engagés déclarent avoir pris connaissance des règlements régissant les concours et les respecter. Ils déclarent être en possession d'une assurance responsabilité civile et dégagent entièrement les organisateurs du fait d'accidents corporels ou matériels qui, pourraient survenir ou être causés par eux ou par leurs chiens.

SIGNATURE DU CONCURRENT

SIGNATURE DU PRESIDENT DU CLUB



CLUB D'EDUCATION CANINE DE VILLEDIEU-SUR-INDRE

Présidente : Madame Anne TESSONNEAU
38, rue Jean Nicot 36000 CHATEAUROUX
☎ : 06 33 66 02 58
cecvi36@gmail.com
<http://cecvi.fr/>

Feuille d'engagement **CSAU** Concours d'OBEISSANCE des 1^{er} et 2 Octobre 2022 Juge : Hervé FRANCOIS (69)

LOF Non LOF

PROPRIETAIRE du chien (Nom et adresse) :

Mail (**en majuscules**) : _____

☎ : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

CONDUCTEUR du chien si différent du propriétaire (Nom et adresse) :

Mail (**en majuscules**) : _____

☎ : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Déjeuner (crudités - blanquette de veau - riz - fromage - tarte aux fruits - vin - café)

..... x 15 € = € (chèque à l'ordre du CECVI)

Pour l'inscription :

- Remplir une feuille d'engagement par chien
- Photocopie de la carte de tatouage ou d'identification du chien
- Photocopie du pédigrée ou du certificat de naissance pour les chiens LOF
- 1 chèque de 16 € à l'ordre du C.E.C.V.I.
ou 1 chèque de 26 € pour le CSAU + BREVET (pour le même chien) à l'ordre du C.E.C.V.I.



Se munir des originaux lors du concours (carte de tatouage ou d'identification + pédigrée ou certificat de naissance) + carnet de santé du chien ou passeport.

**A envoyer au : CECVI - Mr Vincent PLANTUREUX (☎ 06.66.98.44.19)
15 ter, Place de l'Europe 36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE**

Clôture des engagements le 25 Septembre 2022

En participant au concours d'obéissance, le concurrent autorise le CECVI à le photographier et à le filmer. Cette autorisation inclut ses chiens à condition que ces images soient directement en rapport avec le concours et qu'elles ne portent pas atteinte à sa vie privée ou à sa réputation. Ces images pourront être exploitées par le CECVI à ses propres fins sans aucune limitation, ni de date, ni de territoire, ni de support à titre non commerciale.

Les concurrents engagés déclarent avoir pris connaissance des règlements régissant les concours et les respecter. Ils déclarent être en possession d'une assurance responsabilité civile et dégagent entièrement les organisateurs du fait d'accidents corporels ou matériels qui, pourraient survenir ou être causés par eux ou par leurs chiens.

SIGNATURE DU CONCURRENT